

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 1^{er} juin 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 1^{er} juin 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

Monsieur Roger Cloutier
Monsieur Yves Guérette
Madame Dominique Lussier
Monsieur Marcel Therrien

Madame Marianne Comeau arrive à la séance à 19h35
Monsieur Jean-Sébastien Savaria arrive à la séance à 19h47

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, l'assemblée du conseil municipal se tient à huis clos. Toute procédure impliquant un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacé par une procédure écrite.

Séance ordinaire du conseil municipal, débutant à 19h32

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. Résolution numéro 089-06-2021 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondance
- 5.1 Ristourne – Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence
- 5.2 Ristourne – MAMH – Programme de partage de la croissance – Partenariat 2020-2024
6. Administration et finances
- 6.1 Présentation du rapport financier par le vérificateur
- 6.2 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Transfert des informations au Ministère
- 6.4 Règlement numéro 04-2021, gestion contractuelle, abrogeant le règlement 06-2018
Avis de motion
- 6.5 Financement réfection rang Saint-Roch - Emprunt temporaire
- 6.6 Élections municipales 2021 – Rémunération du personnel électoral
- 6.7 Centre d'interprétation des oiseaux de proie – Construction d'un bâtiment écologique
Appui financier de la Municipalité

- 6.8 Congrès de l'ADMQ 2021 – Inscription de la directrice générale
- 6.9 Achat d'heures de consultation-formation, logiciel Sygem Infotech;
- 6.10 Entretien ménager du bureau municipal et bibliothèque – Embauche

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier

- 8.1 Rapport des travaux publics

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure 670 rang Saint-Amable – Suivi et modification
- 10.3 Règlement numéro 02-2021, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques. - Adoption

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

3. Adoption du procès-verbal

Résolution numéro 090-06-2021

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021 et d'en autoriser la signature.

4. Période de questions

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure relative aux assemblées de Conseil municipal pouvant impliquer un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Aucune question n'a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention aux conseillers des correspondances reçues

- 5.1 Ristourne – Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence
- 5.2 Ristourne MAMH – Programme de partage de la croissance – Partenariat 2020-2024

6. Administration et finances

6.1 Présentation du rapport financier par le vérificateur

Le vérificateur externe, Monsieur Dany Coderre, CPA, auditeur, fait la présentation du rapport financier 2020 aux membres du conseil municipal.

Résolution 091-06-2020

6.2 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 23 avril 2021 au 28 mai 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 721,44 \$
Employés	13 831,44 \$
Autres, frais déplacement	28,69 \$

Dépense :

Administration	6 174,20 \$
Sécurité publique	12 791,95 \$
Transport (voirie)	26 325,91 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	17 830,36 \$
Eaux usées	5 712,07 \$
Santé et bien-être	61,50 \$

Aménagement urbanisme 1 138,25 \$

Loisir et Culture

Loisir et culture 4 283,41 \$

Dépenses d'investissement

Total : 91 899,22 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 092-06-2021

6.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Transfert d'informations au Ministère

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 19 719 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visaient l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, effectué pour l'année 2020 et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Projet de règlement de gestion contractuelle numéro 04-2021, abrogeant le règlement 06-2018 – Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 04-2021, Règlement de gestion contractuelle, abrogeant le règlement numéro 06-2018. Le premier projet de règlement est déposé et remis aux élus.

6.5 Emprunt temporaire – Financement réfection Rang Saint-Roch-Point Reporté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barnabé-Sud procédera à la réfection du Rang Saint-Roch, les travaux étant prévus entre le 5 juillet 2021 et le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire afin d'assurer le paiement des fournisseurs dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Desjardins entreprises, sous l'appellation Financement relais, étant un prêt sur mesures permettant l'attente de déboursés de subvention;

CONSIDÉRANT le taux préférentiel offert par ce type de financement soit, en date d'aujourd'hui à 2.45 %, tarification applicable uniquement à la portion utilisée de l'emprunt ;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu

Que la municipalité accepte la proposition d'emprunt temporaire de Desjardins entreprises, et autorise le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, tous les documents nécessaires à l'égard de cet emprunt temporaire pour un montant maximal de 1 600 000 \$, un montant de 1 962 000 \$ ayant été préalablement autorisé par le règlement d'emprunt numéro 09-2020 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Direction générale des finances municipales, en date du 9 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Résolution 093-06-2021 Élection municipales 2021 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT le besoin de planifier la tenue des élections municipales devant se tenir le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation de la directrice générale secrétaire-trésorière tenant le rôle de présidente d'élection d'effectuer l'embauche de personnel électoral;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal de fixer le salaire du personnel électoral;

CONSIDÉRANT les barèmes de salaires émis par le Directeur général des élections et fournis aux membres du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière – présidente d'élections, Madame Linda Normandeau, à effectuer le nécessaire pour pourvoir aux besoins du personnel électoral nécessaire au bon fonctionnement des opérations visant la tenue des élections municipales prévues le 7 novembre 2021 et ce, selon les barèmes salariaux fixés par le Directeur général des élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.7 Résolution numéro 094-06-2021 Centre d'interprétation des oiseaux de proie – Construction d'un bâtiment écologique Appui financier de la municipalité

CONSIDÉRANT le projet de l'UQROP à l'effet de construire un Centre d'interprétation des oiseaux de proie à l'intérieur d'un bâtiment écologique sur le site de *Chouette à voir!*;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment contiendra des éléments d'exposition sur les oiseaux de proie, les bâtiments écoénergétiques, la géomorphologie de la région et son histoire;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP représente un attrait touristique important pour la région de la MRC des Maskoutains, et ce, depuis 1996;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP offre à la population de la municipalité un rabais sur le droit d'entrée et la passe annuelle, en fonction de la contribution de la municipalité, pendant les 3 années suivant l'ouverture au public de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP offrira à la municipalité un rabais ou la gratuité pour la location de salle dans son futur centre d'interprétation, en fonction de la contribution de la municipalité, pendant les 3 années suivant l'ouverture au public de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP qu'elle contribue à protéger et à mettre en valeur un riche écosystème sur le territoire de la MRC des Maskoutains et qu'elle sert de point de départ pour des accès à la rivière Salvail et des sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT QUE le site de *Chouette à voir!* représente une attraction touristique majeure dans la MRC des Maskoutains et contribue à la diversification de l'économie et à son développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'associer au développement de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

DE CONTRIBUER au projet du Centre d'interprétation des oiseaux de proie de l'UQROP par une participation financière de 1\$/habitant sur une durée de 5 ans à raison de 863 \$ par année. Cette contribution apparaîtra chaque année dans la planification budgétaire de la municipalité à compter de 2022.

DE FAIRE la promotion de la campagne *Votre nom sur le pont* auprès des citoyens de la municipalité

DE FAIRE la promotion auprès de ses entreprises de l'importance de participer par le biais d'une commandite au projet de développement économique régional et attrait touristique majeur qu'est le Centre d'interprétation des oiseaux de proie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.8 Résolution 095-06-2021 Congrès de l'ADMQ – Inscription de la directrice générale

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, les 15, 16 et 17 juin 2021 sous forme de diffusion Web;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'offrir des outils de perfectionnement à la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à s'inscrire au Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'activité "La grande diffusion web" qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2021;

QUE les frais au montant de 399 \$ plus taxes, soient acquittés via le poste budgétaire prévu à cet effet, perfectionnement DG – 02-130-00-454;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.9 Résolution numéro 096-06-2021 Achat d'heures de consultation pour le logiciel Sygem d'Infotech

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les opérations comptables courantes selon les normes et procédures établies;

CONSIDÉRANT le fait que la technicienne comptable est en poste depuis le mois d'avril 2021 et qu'il est prioritaire d'appuyer celle-ci dans l'accomplissement de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'un rabais à l'achat d'heures en banque;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette et

résolu

DE FAIRE L'ACHAT d'une banque de 26 heures au montant de 1 960\$ plus taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 097-06-2021

6.10 Entretien ménager – Attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT la démission de Madame Line Brouillard à titre de responsable de l'entretien ménager du bureau municipal et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer le contrat à un nouveau responsable;

CONSIDÉRANT les candidatures que la directrice générale avait préalablement reçues et les rencontres effectuées;

CONSIDÉRANT l'évaluation du temps estimé pour l'entretien du bureau municipal, 2 h par semaine et celui pour la bibliothèque, 1 h par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu:

D'ATTRIBUER le contrat d'entretien ménager à Madame Danielle Cantin, au taux de 20\$ l'heure, basé sur un nettoyage par semaine et sur demande pour des travaux d'entretien supplémentaire.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. Rapport des services publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des services publics aux membres du conseil.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 098-06-2021

10.2 Demande de dérogation mineure, 670, rang Saint-Amable – Suivi et modification

- CONSIDÉRANT QU' Une dérogation mineure a été accordée afin de permettre la construction d'une fosse circulaire et d'un bâtiment d'élevage, sur le lot 3 703 733;
- CONSIDÉRANT QUE Deux conditions ont été imposées, dont l'obligation d'installer une haie brise-odeur conforme au règlement de zonage entre les bâtiments et la limite nord-ouest du terrain;
- CONSIDÉRANT QU' À la limite nord-ouest du terrain, il y a un crible à maïs sur une longueur d'environ 450 pieds;
- CONSIDÉRANT QU' À cet endroit, il est impossible d'installer une haie brise-odeur;
- CONSIDÉRANT que l'application du règlement dans ce cas spécifique créerait un préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT Que le propriétaire a agi de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Marianne Comeau, et résolu

De permettre qu'il n'y ait pas de haie brise-odeur à l'endroit où se situe le crible à maïs, tant et aussi longtemps que cette structure servira à entreposer du maïs. Lorsqu'elle ne servira plus à cette fin, le crible à maïs devra être démantelé et une haie brise-odeur devra être installée dans cet espace au plus tard 6 mois après le démantèlement de la structure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 099-06-2021

10.3 Règlement numéro 02-2021, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques – Adoption

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil municipal s'étant tenue le 16 mars 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Marianne Comeau, et que le premier projet de règlement a été déposé;
- CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil municipal s'étant tenue le 6 avril 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Marianne Comeau, et que le deuxième projet de règlement a été déposé;
- CONSIDÉRANT QU'une majorité des citoyens habiles à voter relativement au règlement numéro 02-2021 ont renoncé à la tenue d'un scrutin référendaire par écrit;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Marianne Comeau, et résolu que le Règlement numéro 02-2021, intitulé Règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques, soit adopté tel que libellé selon le document déposé aux membres du conseil municipal lors de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée au comité de loisirs.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

L'assemblée se tenant à huis clos, aucune question ne fut reçue

**14. Résolution numéro 100-06-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Marianne Comeau, la séance est levée à 20h42.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Linda Normandeau</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 mai 2021

(s) Linda Normandeau
Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière